



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT URB-06-01

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 16 janvier 2018 à 19 h, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté le projet de règlement URB-06-01 modifiant le « Règlement URB-06 constituant le comité consultatif d'urbanisme » et plus particulièrement en ce qui a trait à sa composition et qu'à la séance ordinaire du 13 février 2018 à 19 h, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté la version finale du règlement URB-06-01 modifiant le « Règlement URB-06 constituant le comité consultatif d'urbanisme » et plus particulièrement en ce qui a trait à sa composition.

QUE toute personne intéressée peut obtenir une copie ou consulter ce règlement en s'adressant aux Services juridiques et greffe de la ville, situés au 33 boulevard De Gaulle, Lorraine, Québec, et ce, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Ville de Lorraine au www.ville.lorraine.qc.ca.

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Lorraine, le 17 mars 2018

Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière